

## Dans l'œil du cyclone

Derrière les querelles de personnes qui ébranlent le Ministère public de la Confédération se cachent des enjeux importants qui concernent la réforme de la justice pénale.

Carla del Ponte fut une très médiatique procureur de la Confédération. Sans avoir son charisme, son successeur Valentin Roschacher a fait régulièrement la couverture des journaux. En attendant le résultat de l'enquête administrative chargée de faire la lumière sur les informateurs peu recommandables du Ministère public, l'organisation institutionnelle du parquet est aussi remise en question. Ce qui apparaît comme un banal conflit de personnes cache des enjeux non négligeables pour l'organisation de la justice pénale.

Le rattachement du Ministère public n'en finit pas de soulever des débats. Illustration: le rapport mis en consultation par le Conseil fédéral il y a tout juste un an évoquait six possibilités pour regrouper sous un même toit la surveillance du Ministère public, aujourd'hui partagée entre le Tribunal pénal fédéral et le Département fédéral de justice et police (cf. page 2). Contre vents et marées, le Conseil fédéral continue de défendre un regroupement de la surveillance de l'accusateur public dans le département de Christoph Blocher. Pas question en théorie d'aller mettre son nez dans les dossiers

d'enquêtes: les autorités exécutives ne pourraient que formuler des instructions générales sans interférer dans la conduite d'un dossier particulier. Reste que l'indépendance d'un procureur soumis aux autorités politiques serait sujette à caution. Les dossiers du Ministère public de la Confédération, qui vont du terrorisme international au blanchiment d'argent, contiennent des situations plus explosives que des amendes de parking.

Les tâches du Ministère public vont de surcroît prendre de l'importance. Le nouveau code fédéral de procédure pénale en élaboration (cf. DP n° 1675) s'imposera à la Confédération comme aux cantons. Les juges d'instruction fédéraux, qui dirigent actuellement les enquêtes et décident des mesures d'instruction, vont être supprimés, ce qui confèrera d'autant plus de pouvoir au Ministère public. Certes, cette organisation implique un renforcement des mécanismes de contrôle. Mais, appelé à traiter un dossier d'un bout à l'autre de la procédure pénale, le Ministère public en sera le principal pivot.

(ad) Suite de l'article à la page 2

### Sommaire

La justice militaire résiste au temps et aux changements.  
page 2

La collaboration entre les cantons peine à se mettre en place.  
page 4

Les statistiques donnent les nombres  
du développement durable.  
page 5

L'héroïne d'Etat à l'heure des bilans.  
page 6

La santé des sexes mêle le corps au politique.  
page 7

### Bancassurance

La vente de la deuxième plus grande société d'assurance helvétique au troisième plus gros groupe mondial a été négociée et arrêtée en trois mois. Les managers n'ont pas à régler les conflits d'objectifs ni à effectuer les pesées d'intérêt propres au politique.

Édito page 3

# Des tribunaux hors du temps

**La tentative de supprimer la justice militaire a échoué au parlement. L'initiative d'un député socialiste piquait au vif les prérogatives des militaires.**

«**L**a justice militaire est à la justice, ce que la musique militaire est à la musique». Comme les fanfares ou les sociétés de tir, les tribunaux militaires font partie intégrante d'une certaine conception bien helvétique de l'armée. Acquisée chez nos voisins français et allemands, la suppression de ces tribunaux spéciaux n'est pas à l'ordre du jour sous nos latitudes. Par 99 voix contre 54, le Conseil national vient de rejeter une initiative parlementaire du socialiste Josef Lang demandant la suppression de cette justice à part.

Les tribunaux militaires fonctionnent en vase clos. Il existe une organisation judiciaire spécifique: tribunaux de première instance, d'appel et de cassation. Les jugements militaires échappent entièrement aux tribunaux ordinaires: même le Tribunal fédéral n'a pas voix au chapitre. Composés uniquement de personnes en service, ils sont appelés à connaître des infractions commises pendant le service mais

aussi des délits pouvant être commis par des civils. Une procédure dirigée contre un journaliste du *Sonntagsblick* pour divulgation de secrets militaires - il avait révélé l'existence d'un dépôt secret de l'aviation - est d'ailleurs à l'origine de l'intervention parlementaire. Une originalité de plus.

Une certaine condescendance à l'égard de l'armée: telle est le reproche le plus généralement dirigé contre les tribunaux gris-verts. La critique a pu être fondée quand les problèmes d'objection de conscience étaient aigus. Elle reste parfaitement valable sur le plan des principes. En pratique, les personnes qui siègent dans la justice militaire sont peu ou prou les mêmes que dans les juridictions civiles. Pour la plupart, ce sont des professionnels du droit. Par ailleurs, en particulier dans des procédures délicates dirigées contre des criminels de guerre du Rwanda, la justice militaire suisse s'en est plutôt bien tirée.

La suppression totale ou partielle des tribunaux militaires revient régulièrement

sur le tapis. En 1990 déjà, le groupe de travail «Réforme de l'armée» avait proposé de confier aux juridictions civiles le soin de juger les délinquants ayant commis leur forfait sous les drapeaux. Mais, composée de miliciens et donc représentative d'une certaine idée de l'armée, la justice militaire ne s'est pas rendue sans combattre.

Dans le cadre de la révision de l'organisation judiciaire fédérale, la commission d'experts avait proposé un compromis: les tribunaux militaires auraient conservé leurs compétences de première instance, mais les appels et les recours auraient été confiés à des juridictions ordinaires. Le Conseil fédéral et le Parlement avaient rejeté cette solution, pourtant moins ambitieuse. Venue un peu comme la grêle après la vendange, l'initiative maximaliste du socialiste Lang n'avait aucune chance de ce contexte. Il faudra saisir une meilleure occasion pour remettre l'ouvrage sur le métier. *ad*

## Suite de la première page

### Ministère public fédéral

Dans sa version actuelle, le projet de code ne prescrit pas l'organisation du Ministère public: seule son indépendance dans l'accomplissement de ses tâches légales est garantie. Comme les cantons, la Confédération demeure donc libre de rattacher le procureur à l'un des trois pouvoirs. Entre définition des priorités dans la lutte contre la criminalité, garantie de l'indépendance des autorités judiciaires, et primat de la représentation parlementaire, ce débat promet quelques belles envolées. *ad*

#### Un Procureur sous surveillance

Nommé par le Conseil fédéral, le Procureur général de la Confédération fait aujourd'hui l'objet d'une double surveillance:

- le Tribunal pénal fédéral de Bellinzone surveille l'activité spécifique du Ministère public: les juges statuent sur les recours interjetés contre ses décisions et surveillent de manière générale la manière dont les enquêtes sont menées.

- le Département fédéral de justice et police exerce une surveillance administrative (gestions des finances, personnel).

Dans le rapport mis en consultation l'été dernier par le Conseil fédéral, différentes autres solutions étaient évoquées soit de confier la surveillance:

- au Tribunal pénal fédéral
- au Tribunal fédéral
- au Département fédéral de justice et police
- au Conseil fédéral
- à une commission parlementaire

- à un organe spécial mixte, composé de représentants des trois pouvoirs.

Le Conseil fédéral disait sa préférence pour une concentration de la surveillance auprès du DFJP. Malgré les résultats très mitigés de la procédure de consultation, le gouvernement a maintenu ce point de vue en avril. Cette modification ne devrait toutefois intervenir qu'à l'occasion de l'adaptation des autorités fédérales à la procédure pénale unifiée, à l'horizon 2010.



## Deux métiers différents

**Credit Suisse cède Winterthur à AXA, géant français de l'assurance. Après l'emballement des années nonante en Suisse, l'enthousiasme est retombé (cf. édito). Et chacun revient à son pré carré.**

*Pour comprendre les raisons de ce retournement, Domaine Public a interrogé François Dufresne, professeur ordinaire à l'Institut de sciences actuarielles de l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne, ainsi que Dusan Isakov, professeur ordinaire de gestion financière au Département de gestion d'entreprises de l'Université de Fribourg.*

«**L**a bancassurance (néologisme français sans équivalent anglais, métabolisé par l'allemand en Allfinanz) a un bel avenir dans le monde, sauf en Suisse» déclare d'emblée François Dufresne. La mode de la fin du siècle passé, fusionner pour économiser et gagner des clients en rapprochant les deux branches, maintient ses promesses surtout quand la banque peut exploiter son réseau bien enraciné pour diffuser des assurances qui ne bénéficient pas d'un maillage performant du territoire. A l'image du Québec avec les Caisses Déjardins, une coopérative qui distribue avec bonheur crédits et polices depuis quelques années.

Or la Suisse dispose d'un marché assurantiel très dense: plus de huitante compagnies indigènes ou filiales de groupes étrangers. Avec une telle présence la banque perd la primauté dont elle bénéficie ailleurs. Voilà alors la nécessité, afin de donner un sens à la fusion, de proposer des produits qui dénaturent en partie les originaux. En France, par exemple, selon François Dufresne, on vend des assu-

rances-vie qui ressemblent davantage à de l'épargne fiscalement attrayante qu'à une véritable couverture en cas de décès. C'est toute la différence qui passe entre la gestion des risques, propre aux assureurs, et la volonté de les réduire, chère aux banquiers.

Pour François Dufresne, attentif aux bruits circulant dans l'entourage de la Winterthur, c'est un peu l'erreur commise par Credit Suisse qui, au lieu de se limiter à dispenser des assurances à ses clients tout en attirant dans son giron les assurés de la société zurichoise, a essayé de créer de nouveaux produits hybrides, boudés par le public.

Dusan Isakov insiste également sur l'écart qui sépare les deux professions. Au début on a cru que les synergies profiteraient à tout le monde. Au bout, à part de faibles économies d'échelle, banque et assurance découvrent une certaine incompatibilité. De plus, la crise boursière qui a sévi au milieu des années nonante, sans en être la cause, a entravé la réussite de l'opération. Credit Suisse a dû ainsi recapitaliser à deux reprises la Winterthur, sans pour autant atteindre la rentabilité souhaitée. Dusan Isakov évoque finalement une certaine mégalomanie des dirigeants, friands de fusions et de conglomerats géants, prêts à attaquer globalement les marchés avec les armes de la diversification. Ces temps révolus, et quelques CEO à la retraite, on revient à son propre métier et on abandonne les pièces rapportées au meilleur offrant. *md*

Edito

## Dix ans d'illusions

**E**n 1997, Credit Suisse s'emparait de la compagnie d'assurance Winterthur, prélevée sur la masse successorale de Martin Ebner, au prix de 14,2 milliards de francs, payés en échange d'actions surcotées. Moins de dix ans plus tard, la banque se dessaisit d'une société jamais vraiment intégrée mais remise en bonne forme, pour la somme de 12,3 milliards, réalisant un joli bénéfice en capital de 2 milliards.

En moins de dix ans, la combinaison célébrée sous le nom de bancassurance a fait place à un partage plus réaliste des tâches: à chacun son métier financier. Dans le même temps, Winterthur a servi de terrain d'exercice à des managers ambitieux et consultants d'obédiences diverses, le tout en vue d'une introduction à la bourse à laquelle il a été brusquement renoncé pour passer à la vente directe et immédiatement profitable.

Les exigences de la globalisation des marchés et surtout les intérêts de l'actionnaire principal l'ont emporté sur toute autre considération. Et tant pis pour la ville dont la compagnie vendue porte le nom depuis sa création il y a 131 ans. Avec 2 900 personnes occupées, la Winterthur reste le principal employeur (et le plus gros contribuable) de la place éponyme depuis l'effondrement de Sulzer. Une place où elle a récemment investi onze millions dans la rénovation de son bâtiment principal, où elle verse bon an mal an pour un million et demi de subsides aux institutions culturelles. Pas de souci en revanche pour Leonard Fischer, CEO de la Winterthur qui, lui, poursuivra sans doute son ascendante carrière dans le giron de Credit Suisse.

La vente de la deuxième plus grande société d'assurance helvétique au troisième plus gros groupe mondial, constitué il y a tout juste 24 ans, a été négociée et arrêtée en trois mois; elle devrait prendre plein effet à la fin de cette année. Accélération des processus de décision et vitesse d'exécution passent pour l'apanage de l'économie privée, réputée a priori plus efficace que les pouvoirs publics, dans la mise en œuvre de projets novateurs comme pour la correction d'erreurs - celle de la bancassurance en l'occurrence.

De fait, les managers n'ont pas à régler des conflits d'objectifs ni à effectuer de trop délicates pesées d'intérêt, au contraire des autorités qui peinent à établir des priorités et plus encore à les hiérarchiser. Les élus hésitent à choisir parce qu'ils n'osent pas abandonner - acte impossible en système fédéraliste où les compromis se font toujours par empilement, jamais par réduction.

Pour son malheur apparent, la politique tire sa dignité du respect de la loi et des formes, du style et des délais. La démocratie a donc ses lenteurs et ses détours, toujours préférables aux procédures expéditives des régimes qui savent mieux trancher que réfléchir. *yj*

# Faire son lobbying à Berne

**Les cantons se positionnent, aujourd'hui comme hier, d'abord par rapport au pouvoir central et la collaboration régionale peine à trouver son espace politique institutionnel.**

Le schéma était simple, scolaire. Il y avait d'un côté le pouvoir central, Berne, et de l'autre côté les cantons. Porté par les changements d'échelle mondiaux et européens, le pouvoir central renforçait régulièrement son emprise. Certes les cantons résistaient, mais dans un combat jugé d'arrière-garde.

Ce schéma binaire a été bousculé. Des universitaires analysant les pôles économiques, les mouvements des pendulaires ont, par-dessus les frontières administratives, redessiné des régions et des métropoles. Autant d'auteurs, autant de variantes dans le redécoupage, car ces travaux, certes stimulants, ne tiennent pas compte de la dimension historique et sociologique. Or les institutions ont par définition une capacité de s'inscrire dans la durée; elles ne répondent pas à la même malléabilité que l'économie. C'est pourquoi la volonté de passer de la théorie à l'acte, projet de fusion Vaud-Genève, a été en 2002 un échec sans équivoque.

Mais entre le schisme binaire, celui de la centralisation, et les travaux planche à dessin, même repris par Avenir suisse voulant mettre le *Feu au lac*, est-ce qu'on observe la mise en place d'outils nouveaux au service du fédéralisme?

## RPT et autres

Le fait majeur est, évidemment, l'adoption, à une large majorité, de la Nouvelle répartition des tâches et des charges (RPT) qui a exigé la modification de vingt-sept articles de la pourtant très fraîche Constitution qui en compte 196. Certains de ces articles sur la subsidiarité sont particulièrement équivoques parce qu'ils posent comme principe constituant que le pouvoir central ne s'occupe pas des tâches que les pouvoirs de proximité peuvent mieux remplir que lui, ce qui, en théorie, est un renversement de la compétence première selon laquelle les cantons exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération. Mais pour

l'instant les cantons sont surtout sensibles et attentifs au résultat de la péréquation financière; ils comptent leurs sous. Les tâches à réaliser en commun, expressément définies, n'ont pas encore été l'objet de concertation et l'Accord cadre intercantonal qui règle cette collaboration et son financement fait l'objet de réserves. Il ne prévoit pas le contrôle parlementaire tel que les Romands l'ont mis en place dans la Convention des conventions.

Deuxième changement notoire, la création de la Conférence des gouvernements cantonaux, s'installant à Berne, comme une structure permanente, dotée de 2,5 millions pour son fonctionnement, chargée de documenter tous les sujets où les intérêts cantonaux sont concernés et de préparer la défense des cantons, à l'exemple du référendum contre le paquet fiscal. De plus, parallèlement, les intérêts régionaux s'organisent, comme les cantons de Suisse occidentale, dont la Conférence des gouvernements s'est dotée d'une structure permanente.

A relever encore, comme évolution significative, que le canton de Vaud très en pointe dans les années nonante sur l'importance des affaires extérieures a ramené au rang d'office ce service en lui confiant pour mission première l'organisation du lobbying à Berne dans la défense des intérêts cantonaux. Significatif aussi (cf. DP n°1685) que la présidence de cinq ans qu'exige la nouvelle Constitution vaudoise ne se voie pas attribuer, ex officio, les relations extérieures.

## Premières conclusions

Par rapport au schéma binaire cantons-Confédération, celui de la résistance à la centralisation, on observe que le champ de réflexion et d'action s'est élargi, notamment par la RPT. Mais l'orientation reste la même: comment défendre au mieux ses intérêts face à Berne. On reste dans une relation verticale. Le lobbying qu'affichent les Vaudois est révélateur à cet égard, y compris l'acceptation, sous des dehors de réalisme, d'une certaine vassalité.

En revanche pas d'innovation dans la mise en place de la collaboration régionale. Ce qui ne signifie pas qu'il ne se passe rien dans ce domaine. Des secrétariats permanents de coordination sont mis en place. Mais se pose alors le problème de leur contrôle et par les conseillers d'Etat qui voient se multiplier les séances chronophages de conférences et par les parlementaires cantonaux, ces secrétariats se situant à un niveau institutionnel intermédiaire.

En première conclusion, le constat que les relations pouvoir fédéral-pouvoir central se vivent toujours selon la même problématique et que la collaboration intercantonale qui devrait concrétiser, politiquement, le concept de région n'a pas encore trouvé son expression institutionnelle. C'est sur ce dernier point que nous poursuivrons la réflexion. *ag*

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré également à ce numéro:

**Anne Caldelari (ac)**  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**Alex Dépraz (ad)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Yvette Jaggi (yj)**  
**C-F. Pochon (cfp)**  
**Albert Tille (at)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne  
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

**www.domainepublic.ch**



# Du slogan au gouvernail statistique

**C'est quoi le développement durable? L'OFS précise son contenu par le calcul de quelques indicateurs-clés. Il offre ainsi un instrument statistique pour guider les choix politiques.**

Le développement durable, défini au Sommet de la terre de Rio, entend concilier les fanatiques de la croissance économique et les intégristes de la protection de l'environnement. L'activité humaine doit harmoniser l'efficacité économique la solidarité sociale et le respect de l'environnement. La Suisse a souscrit à cet objectif. Elle en a même fixé le principe dans sa Constitution. Reste à le mettre en pratique. Malgré les détails fixés par l'Agenda 21, ce vaste programme politique reste suffisamment vague pour permettre des interprétations divergentes et des controverses politiques. *L'Annuaire statistique de la Suisse* tente, pour la première fois, d'apporter un instrument pour mesurer le respect de l'objectif. La mise en chiffres du développement durable est évidemment plus complexe que le calcul du PIB, indicateur trop vénéré de la croissance et de la prospérité. L'Office fédéral de la statis-

tique (OFS) a fait le choix de quelques indicateurs jugés significatifs du respect de l'Agenda 21. Il a calculé leur évolution depuis 1990 pour définir une tendance positive, neutre ou contraire au développement durable.

L'OFS retient plusieurs indicateurs traditionnels de l'activité économique, comme le taux de sans-emploi, le nombre de pauvres, la disparité des salaires entre les sexes l'endettement du secteur public, le montant de l'aide au développement. Un nouveau critère d'efficacité économique fait son apparition: l'effectif des personnes travaillant dans les secteurs économique et technologique. Il est en hausse. (cf. graphique)

Le nombre grandissant de ces personnes hautement qualifiées contribue au renforcement de la compétitivité du

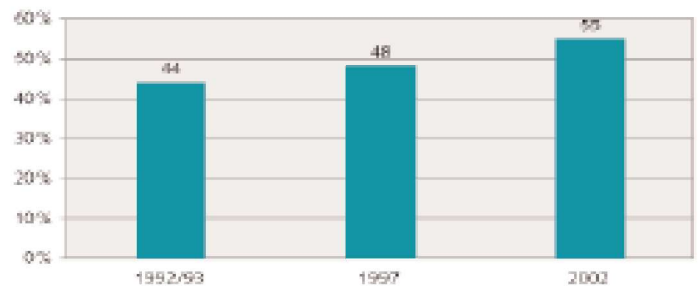
pays. En revanche, autre indicateur de la qualité du capital humain, la compétence en lecture des jeunes ne progresse que peu. 5,4 % des élèves de 15 ans ne sont pas capables de saisir le thème central d'un texte.

«bétonnage» est en hausse. Il atteint aujourd'hui 400 mètres par personne. Autre préoccupation environnementale: les transports de marchandises croissent plus fortement que l'activité économique. Une

## Bien-être psychique

Part de la population résidente de 15 ans et plus ayant un bien-être psychique "bon"

G 2.2



Office fédéral de la statistique

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Pour cerner le niveau de bien-être de la population, l'OFS retient l'indicateur du bon équilibre psychique. Le nombre des Suisses heureux est à la hausse. (cf. graphique)

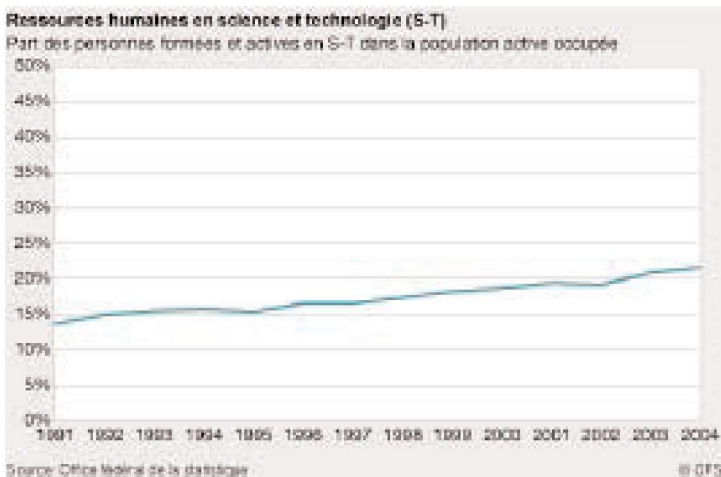
Mais, fait remarquable et préoccupant, ce bonheur moyen grandissant cache de grosses disparités en fonction de l'âge. Un tiers seulement des jeunes de 15 à 25 ans se sentent bien, contre deux tiers d'heureux chez les aînés de plus de 65 ans.

La dimension écologique du développement durable se mesure par la biodiversité, la surface d'utilisation du sol par habitant. Le

comparaison entre l'évolution du PIB et celle des tonnes kilométriques transportées montre une différence de 40 %. Les camionneurs qui manifestent contre la hausse de la redevance poids lourds s'en prennent directement au développement durable. Constatation plus rassurante, la consommation d'énergie fossile par habitant reste stable. La consommation totale de matière première est en baisse.

La plupart des partis politiques se déclarent favorables au développement durable. Suggestion: qu'ils inscrivent dans leur programme électoral la recherche d'une évolution positive des indicateurs-clés de mise en œuvre de la Déclaration de Rio.

at



# Des injections d'espoir

**La prescription d'héroïne fait à nouveau la une des médias. Une étude réalisée par deux chercheurs zurichoïses souligne les bienfaits des expériences menées en Suisse depuis quinze ans.**

La planète s'étonne encore de la prescription thérapeutique d'héroïne à la mode suisse, avec vote populaire à l'appui (juin 1999). *Lancet*, revue médicale anglaise de renom, publie l'article de deux chercheurs zurichoïses - Carlos Nordt, sociologue, et Rudolf Stohler, psychiatre - plutôt favorable à l'expérience et les reportages fleurissent dans les médias des autres pays. Anglais, Allemands, Italiens et Néerlandais interrogent leurs approches respectives de la toxicomanie à la lumière des résultats rassemblés par l'étude. Le débat reprend ainsi de plus belle entre pragmatiques d'un côté et sceptiques de l'autre. Tandis que chez nous la loi sur les stupéfiants se morfond au parlement, plombé par la polémique autour du cannabis et de sa légalisation.

## L'enthousiasme étranger

«Maintenant on ne meurt plus de drogue» titre *La Repubblica* (14 juin 2006), quotidien transalpin. «Les locaux d'injection suisses montrent le chemin», affirme *BBC News* (23 mai 2006). Les reporters se précipitent dans les «drops in» et en ressortent admiratifs. L'expérience commencée en 1991 à Zurich - afin d'enrayer entre autre la transmission du SIDA - puis exportée dans d'autres villes dont Genève, la seule en Suisse romande, pour 1 300 usagers réguliers, semble porter ses fruits. On découvre des toxicomanes en bonne santé qui mènent une vie normale, loin des trottoirs et des jardins publics. De plus, le nombre de nouveaux héroïnomanes a chuté drasti-

quement: de 850 par an en 1990 à 150 de nos jours. Tout le contraire de l'augmentation constante enregistrée en Australie et en Angleterre, ou des hauts et des bas observés en Italie. Et si cela ne suffit pas, la Confédération économise quatre millions et demi par an de frais de justice, de dommages et de dépenses médicales. Bref, le Letten ou la Platzspitz - le tristement célèbre «Needle Park» (le parc de l'aiguille) - ne sont plus que les mauvais souvenirs des premiers essais de contrôle des consommateurs de drogue.

Chercheurs et journalistes remarquent également que l'héroïne n'est plus à la mode. Les toxicomanes vieillissent et la substance a perdu beaucoup de son aura baba cool. Même si le responsable municipal du projet zurichoïse, Michael Herzig, redoute les retours de flamme. Et on compte encore, cocaïne comprise, trente mille personnes dépendantes en Suisse.

## Une maladie plutôt qu'un crime

Le développement des centres d'injection et la prise en charge à la fois psychologique et sociale des «clients» par les collectivités publiques qui leur fournissent la substance dont ils ont besoin, les ont transformés graduellement en patients. Les toxicomanes ne sont pas des délinquants mais des malades qu'il faut soigner. La pratique retrouve l'un des principes inscrits dans la révision de la loi sur les stupéfiants toujours en rade: la dépénalisation des consommateurs. Comme *DP* l'a souvent répété (cf. n° 1398, *Marche prudente en*

*terrain difficile*), l'Etat ne doit pas protéger l'individu contre lui-même. L'alcoolisme et le tabagisme ne mènent pas en prison. Voilà pourquoi prévention, thérapie, et réduction des risques, avec la répression du trafic illicite, forment les piliers d'une politique à la fois raisonnable vis-à-vis des drogués et sévère à l'égard des marchands de la mort. Car en dépit des titres médiatiques, on meurt encore, plus de deux cents victimes en 2005. Elles étaient cependant le double au début des années nonante. Et ces statistiques ignorent les suicides et les disparitions provoquées par les maladies, SIDA et hépatites.

## Les opposants à l'affût

Ces chiffres irritent les ennemis de la prescription des substances. Ils accusent ainsi la «réduction des risques» de saborder les axes traditionnels de lutte, notamment l'abstinence - dont ils annoncent des taux de réussite oscillant entre 40 et 60% des cas - et d'ouvrir la voie à une légalisation dangereuse pour la santé publique et indigne de la mission de l'Etat. Les morts condamnent à leurs yeux la tolérance coupable des «narco-idéologues», selon le terme utilisé par Jean-Philippe Chenaux (*L'Agefi* du 19 janvier 2006), adversaire résolu de la prescription d'héroïne qui ne sauve pas des vies, donne un mauvais signal et attire dealers et désespérés.

Or, les décès en hausse ces deux dernières années, douloureux et inacceptables - même si la courbe sur dix ans montre plutôt des fluctuations - ne doivent pas condamner les locaux

d'injection. Au contraire, le contrôle de la quantité et de la qualité de l'héroïne utilisée diminuent les risques d'overdose. Cependant la carence de ces lieux laisse sur le carreau la grande majorité des toxicomanes et les pousse fatalement vers l'irréparable. Sans parler des nouvelles drogues et des polytoxicomanies qui échappent pour l'heure à toute maîtrise et qui tuent à leur tour. Finalement, ces programmes s'adressent exclusivement à ceux qui ont épuisé la panoplie de soins existants. On est loin d'un marché où l'on se shoote allégrement aux frais des contribuables. Ni consommateurs sans états d'âme ni irrécupérables que l'on accompagne vers leur destin inéluctable, les toxicomanes gardent toujours l'espoir de se libérer de la dépendance. Trente pour cent des usagers finissent tôt ou tard par entreprendre un traitement à la méthadone et 15% visent résolument l'abstinence. *md*

Demandez votre mot de passe!

Tous les abonnés de *Domaine Public* peuvent accéder à notre site Internet. Il suffit de nous communiquer une adresse électronique afin de recevoir un mot de passe personnel, indispensable pour consulter sur nos pages.



# Le sexe des maladies est une affaire politique

La revue *Nouvelles questions féministes* consacre son dernier numéro aux questions de santé et montre comment elles sont déterminées par les rapports entre les sexes.

Dans *Prévention du cancer du sein: cachez ce politique que je ne saurais voir*, Marie Ménoret retrouve la dimension politique derrière la prévention de la maladie. Elle examine l'évolution de la prise en charge du cancer du sein, maladie de femmes à 98%. Dès la fin du XIX<sup>e</sup>, la thérapie consiste à «attaquer vite et fort», c'est-à-dire à enlever autant de tissu potentiellement cancéreux que possible. A la fin des années quarante, des études épidémiologiques montrent que la mammectomie ne change pas le pronostic. Une telle chirurgie est également mise en cause par le mouvement féministe américain et les militants pour les droits des patients. Les femmes exigent alors des opérations moins mutilantes et revendiquent la participation au processus médical. Puis des techniques de dépistage sont élaborées. Elles demandent de consulter dès que des signes visibles sont observés, le mot d'ordre se résume à «attaquer vite». Forcément s'ensuit le dépistage auprès de personnes en bonne santé. Etre femme devient alors un facteur de risque et la femme un sujet permanent de surveillance.

A partir des années nonante, la mammographie ne sert plus seulement à diagnostiquer mais à dépister. Elle se diffuse largement dans les villes, alors même que sa capacité à réduire la mortalité n'est pas établie. Des campagnes de l'American Cancer Society aux Etats-Unis et de la Ligue nationale contre le cancer en France incitent la population à interioriser la nécessité du dépistage. Les industries pharmaceutiques s'impliquent elles aussi dans le processus. Instauré en 1984, le Breast Cancer Awareness Month dédie le mois d'octobre au cancer du sein. L'initiative est financée par Zeneca, aujourd'hui AstraZeneca, le plus grand vendeur au monde de médicaments anticancéreux contre la tumeur du sein. L'entreprise Pfizer, qui produit certains des médicaments utilisés en oncologie, soutient elle aussi des associations de patients. En Amérique du Nord et dans quelques pays européens, Angleterre, Irlande, Suède, une alternative tente de se mettre en place face au discours préventif exclusivement adressé aux individus. Elle ne limite pas la prévention au dépistage et à la consommation de

médicaments, mais l'élargit à des problématiques écologiques. Elle met en lumière les profits engrangés par une industrie qui produit à la fois des traitements anticancéreux et des pesticides cancérogènes, et renverse la perspective: «ça n'est pas plus le fait d'être une femme qui détermine la survenue d'un cancer du sein qu'un environnement pathogène».

## Toutes les femmes

Par ailleurs, les progrès de la mammographie améliorent les images nécessaires au dépistage, mais exigent des évaluations et des interprétations de plus en plus sophistiquées, donc de plus en plus de diagnostics incertains, qui requièrent des examens supplémentaires. Ceci ne concerne plus seulement les quelques milliers de femmes qui vont réellement développer un cancer, mais des millions de femmes qui sont sous surveillance. D'où des enjeux financiers colossaux.

C'est ici que se révèle le politique. A côté du tout technologique qui ne voit de salut que dans les progrès de la science et d'un discours

de la responsabilité individuelle qui s'attache aux styles de vie des personnes, on peut envisager une troisième voie, à long terme, qui met en rapport maladie et société, les situe dans un contexte environnemental et, parce qu'il n'est jamais bien loin, économique.

Ce dossier santé est complété d'un article sur le développement du traitement de la ménopause et des controverses au sujet des thérapies hormonales, ainsi que d'une description de la prise en charge alternative des femmes souffrant de maladies mentales au Québec. Une comparaison de quelques ouvrages populaires traitant du couple, tel que le best-seller *Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus* de John Gray, dévoile comment des stéréotypes et une idéologie antiféministe y sont à l'œuvre. Un entretien avec Rita Nissim, auteure de *Mammamélis, manuel de gynécologie naturopathique* et fondatrice du Dispensaire des femmes à Genève, clôt l'ensemble. *ac*

Nouvelles questions féministes  
Vol. 25, no 2/2006, Santé! Editions Antipodes.

## Un manifeste pour la gauche

En mai 2005, après les élections britanniques, un groupe issu de la nébuleuse du Net, blogueurs, a ouvert le débat sur les valeurs qui définissent la gauche progressiste. Un an plus tard, il présente un manifeste - le manifeste d'Euston, du nom de la gare londonienne où le groupe s'est réuni. L'entreprise résulte d'un échange initié sur l'Internet. Et parce que ni les médias, ni les partis et les organisations syndicales ne relaient leurs préoccupations, les blogueurs décident d'apparaître au grand jour. Le manifeste exprime l'irritation de ses auteurs, en majorité partisans de l'intervention en Irak, contre le discours anti-guerre d'une partie de la gauche, son anti-américanisme primaire, ses doutes à l'égard de la lutte contre le terrorisme, l'antisémitisme qui parfois infiltre sa perception du conflit israélo-palestinien et, de manière plus générale, un flottement certain face aux valeurs démocratiques. Le manifeste d'Euston ne se veut pas un programme politique ou de gouvernement, mais un document d'orientation. Contre la perte des repères de la gauche, les considérations tactiques et les priorités à court terme, il revendique l'universalité des droits humains, se reconnaît dans les institutions et les valeurs de la démocratie libérale et pluraliste. Contre les régimes autocratiques, il reconnaît un droit d'ingérence humanitaire. Le manifeste laisse ouvert nombre de questions, notamment en matière économique. Mais il est conçu comme une plate-forme qui doit se développer. Déjà traduit dans plusieurs langues, il a réuni à ce jour plus de 2000 signatures et, au-delà des pays anglo-saxons, il rencontre un écho important en Italie, en Allemagne, en Espagne et dans le Tiers-monde. *jd*

<http://eustonmanifesto.org>

# L'art tue la politique

Un mur de députés, dessinés sur des feuillets, écoute les discours du 1<sup>er</sup> août orchestrés sous les photos des partis en assemblée. On a un décor, une scène et un public, voilà le spectacle. Le dispositif s'appelle *Kongress* et s'expose à la Galerie Basta de Lausanne jusqu'au 15 juillet. Il a été réalisé par Nicolas Savary et Tilo Steirer. Un ethnologue, Grégoire Mayor, donne le ton à la fois allégorique et scientifique du travail plastique et balise les pistes suivies par les deux artistes. Et c'est bien une approche désenchantée, chère aux anthropologues, étrangers en terre inconnue afin de dévoiler l'inconscient très concret des peuples et des cultures lointains, qui anime l'entreprise. Il fallait précisément se mettre dans la peau d'un chercheur venu d'ailleurs qui regarde d'un œil neuf, sinon naïf, les politiciens et leur envi-

ronnement. Car il faut résister à la mise en scène officielle, en onde tous les jours sur les médias du pays. Si la politique concerne la médiation et la représentation, alors on est en droit de la retourner sur elle-même, de la pasticher, de la provoquer pour troubler son omniprésence à la fois encombrante et incompréhensible.

## Le spectacle

La fête nationale lâche ses mots, volés aux orateurs officiels, répétés et alignés par les artistes dans une enveloppe sonore qui en accentue la vanité et l'insupportable nécessité : parler comble les vides et consomme les lieux communs. Le rappel d'une histoire exemplaire rapproche l'épopée légendaire des trois Suisses des masses urbanisées d'aujourd'hui, passablement multicolores, comme l'enseigne l'équi-

pe nationale de football. Dans un écrin de bois, pareil à deux ailes figées ou à un skate-park stylisé, les hauts-parleurs crachent sans remords la logorrhée intarissable entre l'amour des racines et l'attente de l'avenir.

Sur le fond apparaissent les coulisses des réunions, séminaires, rencontres qui rythment jusqu'à l'épuisement la vie publique des élus et des militants. C'est la partie délaissée, ignorée de la scénographie montrée aux médias. Les photographies exhibent pudiquement les préparatifs ou les rangements, l'arrivée ou le départ, l'attente ou la détente. Elles montent le film tousotant, cliché après cliché, d'un monde parallèle au service des vedettes. Tous les partis y passent. Rien ne semble faire la différence. De droite à gauche l'éternelle routine des débats et des confrontations efface tout espoir d'une illumination, d'une vision.

En face se figent les membres des Chambres au complet, bien ordonnés. Les dessins, tirés des portraits empilés sur le site Internet du parlement, profanent les vivants. Les visages noircis dévoilent leur matrice, l'ADN cadavérique du pouvoir qui dévore chair et os. Le mur rappelle tour à tour le cimetière, le mur des lamentations, la paroi de téléviseurs dans les vitrines des magasins. Toujours des images de morts.

Les artistes ethnographes cessent imperceptiblement de remplir leur carnet de notes, abandonnent leur mission, compriment la distance qui les sépareit de leurs sujets pour célébrer un enterrement de première classe: le congrès tourne à l'oraison funèbre. La politique se meurt. L'art s'échappe. Il reste le chant consommé de la parole insensée, inutilisable: sourde et muette. *md*

## Salaires

### Qui gagne trop?

Quelle angoisse sociale incite des électeurs à réduire les rétributions de leurs magistrats? Récemment, à Zollikofen (BE), une majorité a estimé que 150 000 francs doivent suffire (-34 000) au président de la commune.

Ailleurs une Ligue des contribuables, proche de l'UDC, s'efforce d'obtenir des réductions semblables. Les villes de Zurich et de Berne ont déjà dû réduire les rétributions de leurs édiles. Est-ce raisonnable?

L'hebdomadaire dominical *NZZ am Sonntag* du 4 juin a consacré un dossier aux rétributions des édiles de septante grandes localités de Suisse alémanique. Eliminons d'emblée Bâle (autorités communes demi-canton et ville), il en reste 69 dont 35 avec un président à plein-temps et 34 à temps partiel (de 80% à moins de 50%). Ajoutons que seules Bâle, Berne, Lucerne, St-Gall, Winterthour et Zurich ont des municipalités à plein-temps. Cinq chefs-lieux cantonaux ne figu-

rent pas sur la liste: Appenzell, Glaris, Herisau, Sarnen et Schwytz. Bâle mise à part, ce sont, dans l'ordre décroissant les «syndics» de Winterthour (ZH) (260 000 francs), Kôniz (BE), St-Gall, Baden (AG), Coire qui sont les mieux rétribués.

Un cas exceptionnel est constaté aux Grisons puisque le «maire» de St-Moritz (un peu plus de 5 000 habitants) arrive au 8ème rang avant le «Stapi» (abréviation de *Stadtpräsident*) de Zurich (9ème avec 232 000 francs) et celui de

Berne (18ème avec 214 000 francs) dépassé dans son canton par Kôniz (2ème), Bienne (7ème) et Thoune (15ème).

Le président de Zurich coûte 67 centimes par année à chaque habitant, celui de Berne 1 franc 75, celui de St. Moritz (en romanche San Murezan) 46 francs (vive le tourisme!); pour les autres, moins de 20 francs.

Est-il sain de viser les rétributions des magistrats au vu des salaires de l'économie privée et des sports? *cff*